



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-009**

EN DATE DU : **30 JANVIER 2025**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REGLEMENT DE SERVICE

ANNEXE LIÉE : RÈGLEMENT

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Mortroux, selon convocation le 24/01/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-François GENEVOIS a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (21) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Mesdames

Béatrice AUSSANAIRE donne pouvoir à Armelle BOURSAUD, Martine POLLI donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉS (2) : Messieurs

APPERE Roger et MOREAU Adrien

Monsieur Philippe CHAVANT quitte la séance à 19h35

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	21	24	20*	20	0

*4 abstentions

Vu l'arrêté n°23-2024-13-003 du 13 novembre 2024, portant modifications des statuts de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la compétence «ASSAINISSEMENT COLLECTIF » exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025,

Pour la bonne gestion du service assainissement collectif, la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche se dote d'un règlement de service fixant les droits et obligations des usagers.

Ce règlement est applicable à partir de ce jour.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le règlement de service de l'assainissement collectif.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Guy MARSALEIX

**Le secrétaire de séance
Jean-François GENEVOIS**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le